

## Formation et perfectionnement professionnels pour les établissements externes



L'offre de formation 2020 de l'Administration cantonale est à votre disposition sur internet : [www.vs.ch/rh](http://www.vs.ch/rh)

Plusieurs documents utiles sont également en ligne :

- ▣ Descriptifs de formation
- ▣ Bulletins d'inscription
- ▣ Navigateur de compétences
- ▣ Conditions et informations générales sur l'organisation des cours (*convocation, désistement, horaires, etc.*)



**Nous vous remercions de leur faire suivre cette information.** Nous vous remercions de leur faire suivre cette information.



Avant de vous inscrire à une formation, nous vous conseillons de lire les descriptifs de cours. Cela vous permettra de vérifier que le contenu du cours corresponde bien à vos attentes.



Les bulletins d'inscription dûment complétés et signés sont à transmettre au service des ressources humaines par la voie de service pour le **31 décembre 2019**. Tous les cours mentionnés sur le bulletin d'inscription seront pris en compte dans la mesure des places disponibles.

Pour les cours informatiques, vous pouvez vous inscrire en tout temps, mais au plus tard 3 semaines avant le début de la formation.



Une journée de formation est facturée Fr. 280.- (Fr. 220.- pour les cours informatiques) et la demi-journée Fr. 140.- (Fr. 110.- pour les cours informatiques). Ces tarifs comprennent la participation au séminaire et la documentation y relative. Les frais individuels sont à la charge des participant(e)s.

Les désistements et non-participations aux formations sont facturés aux établissements selon les modalités suivantes et basés sur le montant forfaitaire de Fr. 280.- pour une journée de formation :



- désistement jusqu'à 60 jours avant le début du séminaire : 25% du prix du cours
- désistement jusqu'à 21 jours avant le début du séminaire : 50% du prix du cours
- désistement dès le 20<sup>ème</sup> jour avant le début du séminaire : 100% du prix du cours

Pour l'offre informatique, géré par le service cantonal de l'informatique, le montant forfaitaire est de Fr. 220.- pour une journée de formation, et les règles suivantes sont applicables:

- désistement jusqu'à 11 jours avant le début du séminaire : 50% du prix du cours
- désistement dès le 10<sup>ème</sup> jour avant le début du séminaire : 100% du prix du cours

La facturation de ces frais se fera indépendamment de la raison du désistement. Cependant, si l'établissement dont dépend le/la collaborateur-trice trouve un-e remplaçant-e, aucun frais ne lui sera facturé.



Chaque année, nous mettons dans notre offre de formation de nouveaux cours afin de satisfaire les besoins de l'ensemble de l'Administration. Si vous avez des suggestions, **propositions d'amélioration** ou des questions en lien avec le développement et la formation, n'hésitez pas à nous contacter.



Mme Caroline Berclaz, responsable du développement et de la formation du personnel, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (027 606 27 80 ou [caroline.berclaz@admin.vs.ch](mailto:caroline.berclaz@admin.vs.ch)).



Departement für Finanzen und Energie  
Dienststelle für Personalmanagement

Département des finances et de l'énergie  
Service des ressources humaines

CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS